

*La Maison-Dieu*, 157, 1984, 15-31  
A.-G. MARTIMORT

DU CENTRE  
DE PASTORALE LITURGIQUE  
A LA CONSTITUTION LITURGIQUE  
DE VATICAN II

LE Centre de pastorale liturgique a été fondé le 20 mai 1943 ; la Constitution *Sacrosanctum Concilium* a été promulguée le 4 décembre 1963 : ces deux événements ne sont pas artificiellement rapprochés, car il y a une continuité saisissante entre eux. Plutôt que de tracer ici une histoire du C.P.L., pour laquelle nous possédons déjà le livre du P. Duployé<sup>1</sup> et l'article récent du P. Roguet<sup>2</sup>, et que surtout les Archives bien classées par le P. Hum permettront désormais de détailler, je voudrais souligner la place occupée par le C.P.L. dans cette progression du mouvement liturgique qui a eu son couronnement dans le II<sup>e</sup> Concile du Vatican.

★

---

1. P. DUPLOYÉ, *Les origines du Centre de pastorale liturgique, 1943-1949*, Mulhouse, Salvator, 1968.

2. A.M. ROGUET, *Le Centre de pastorale liturgique*, dans *Mens concordet voci, Mélanges ...Martimort*, Desclée, 1983, pp. 371-380.

C'est le hasard — providentiel sans doute — qui m'a fait assister à la séance du 20 mai 1943. Elle était présidée par Dom Lambert Beauduin, l'initiateur du mouvement liturgique belge, qui avait à ses côtés les PP. Duployé et Roguet. La voix du P. Roguet était connue de la France entière par ses homélies radiophoniques qui n'avaient rien de commun avec la prédication de l'époque : c'était, sur un mode concret, imagé, avec parfois de l'humour, une catéchèse à partir de la vie liturgique. Mais c'est le P. Duployé qui était le vrai créateur du projet : admirateur de Guardini et de Dom Odo Casel, encouragé par Dom Beauduin et le P. Paul Donœur, il proposait une réalisation originale, n'ayant pas à l'époque son équivalent dans d'autres domaines, bousculant les schèmes reçus.

De la quarantaine de personnes qui étaient présentes ce jour-là, il en est beaucoup que l'on ne revit plus. En 1943, les temps étaient mauvais. Et pourtant, une session organisée en janvier 1944, au plus fort de la guerre, au monastère des Bénédictines de Vanves, réunit une centaine de participants. Tel le grain de sénévé devenant un grand arbre, le Centre élargit progressivement son équipe et son audience. Son équipe : par-delà des difficultés de tous ordres, elle pouvait compter sur un nombre croissant d'amis fidèles, toujours prêts à collaborer. Son audience, elle s'exerça dès 1945 par *La Maison-Dieu* et la collection *Lex orandi*, mais surtout par ses sessions qui ont rythmé les années, dessinant comme des ondes concentriques de plus en plus larges : sessions de recherche de Vanves, sessions de diffusion de Versailles, congrès enfin, qui ont fait découvrir la liturgie à la fois par l'enseignement et par la participation. A tous les niveaux de réunion, des évêques intervenaient, apportant la richesse de leur culture, leur sens de la pastorale : qu'il me soit permis de nommer au moins Mgr Léon Terrier, évêque de Tarentaise puis de Bayonne, et Mgr Henri Pinson, évêque de Saint-Flour, trop tôt disparu.

L'année 1950 marque une étape décisive : les difficultés de l'après-guerre étant enfin surmontées, le C.P.L. put prendre contact à Luxembourg avec le mouvement liturgique allemand. Certes, nous avons déjà pu faire appel à

Romano Guardini pour notre congrès de Lyon en 1947<sup>3</sup>; grâce à Dom Jean Hild et au P. Duployé, l'œuvre de Dom Casel commençait d'être connue en France<sup>4</sup>; surtout la collaboration précieuse du curé alsacien Charles Rauch<sup>5</sup> nous apportait sans cesse l'acquis de la science et de la pastorale allemandes : par exemple, tout le plan de la session de Versailles de 1949, *La célébration du culte paroissial*<sup>6</sup> avait été tracé par l'abbé Rauch d'après la *Liturgische Feier* du P. Jungmann<sup>7</sup>. Mais Luxembourg fut la rencontre enthousiaste avec le P. Jungmann lui-même, les Prof. Josef Pascher, Theodor Schnitzler, Balthasar Fischer et enfin le Dr Wagner, de Trêves, qui sera la cheville ouvrière du mouvement liturgique allemand. Je dirai tout à l'heure l'importance qu'a eu mon contact personnel avec le Prof. Schnitzler; mais plus largement, après Luxembourg, les deux équipes allemande et française travaillèrent ensemble, grâce à leurs rencontres périodiques auxquelles s'agrégèrent successivement Belges, Espagnols, Italiens : Maria Laach (1951), Mont-Sainte-Odile (1952), Mont César (1954), Montserrat (1958), Munich (1960); cette union devint publiquement un mouvement international avec le congrès de Lugano (1953) et surtout celui d'Assise (1956). Lorsque en novembre 1960 se réunira la Commission liturgique préparatoire au Concile, la plupart de ceux qui en feront partie se connaissaient, avaient une longue habitude du travail en commun et poursuivaient, malgré les divergences de détail, un même

3. *Le Jour du Seigneur...* Lyon, 17-22 septembre 1947, Robert Laffont, 1948, pp. 181-198: *Le jour sacré dans l'histoire du salut*.

4. Le C.P.L. avait publié de O. CASEL, dès 1945, *La notion de jour de fête*, dans *La Maison-Dieu* (= LMD) 1, pp. 23-36, et *Le mémorial du Seigneur*, dans la coll. *Lex orandi* (= LO); en 1947, *Pâques, la fête des fêtes*, LMD 9, pp. 55-59; en 1946, *Le mystère du culte dans le christianisme*, LO 6; en 1948, le cahier 14 de LMD lui était consacré.

5. A.G. MARTIMORT, *L'abbé Charles Rauch (1895-1959)*, LMD 59, 1959, pp. 174-176; P. DUPLOYÉ, *op. cit.*, pp. 29-30, 61-64, 308.

6. Publiée dans LMD 20, 1940, et préfacée par C. Rauch lui-même, pp. 5-12.

7. Ratisbonne, Pustet, 1939; trad. franç. sous le titre : *Des lois de la célébration liturgique*, Éd. du Cerf, 1956.

objectif : restaurer le caractère communautaire et populaire de la liturgie, ce qu'exprimeront les articles 26-35 de la Constitution *Sacrosanctum Concilium* sous les titres de « Normes tirées du caractère de la liturgie en tant qu'action hiérarchique et communautaire » et « Normes tirées de la nature didactique et pastorale de la liturgie ».

Or la « pastorale liturgique » figurait comme un manifeste dans le nom donné par le P. Duployé au Centre qu'il avait fondé : ce sera l'orientation décisive de tout notre travail durant vingt ans. Cette intuition, le P. Duployé la devait à sa découverte, avec l'aide de ses amis alsaciens, du travail des allemands Pinsk, Borgmann et autres<sup>8</sup> ; mais il y avait eu déjà, avec d'autres formes de réalisation, tout l'effort des Bénédictins belges, dont le P. Lambert Beauduin avait été l'initiateur. En France, le besoin était certes ressenti, mais il s'égarait alors dans la vulgarité des chœurs parlés, des paraliturgies et autres succédanés appelés « populaires » ou « missionnaires ». Le C.P.L. posait en principe que l'on devait faire entrer les chrétiens dans la liturgie authentique et qu'il fallait entreprendre pour cela un vaste effort de catéchèse : le P. Roguet s'y employait à coup de sessions et semaines ; le P. Louvel publiait les *Albums liturgiques de Fêtes et Saisons* ; des brochures, telles que *Invitatoires, Montons à Jérusalem*, aidaient les prêtres dans la pratique des célébrations. Ce travail reçut sa consécration officielle dans le *Directoire pour la pastorale des sacrements* (1951) et le *Directoire pour la pastorale de la messe* (1956) au niveau de l'Église de France, et dans l'Instruction du 3 septembre 1958 de la Congrégation des Rites, en attendant la Constitution *Sacrosanctum Concilium*, puis les *Institutiones et Praenotanda* des futurs livres liturgiques.

Mais il ne suffisait pas d'une campagne de catéchèse de la messe et des sacrements. Car elle ne pouvait être authentique et approfondie qu'au prix d'une remontée aux

8. P. DUPLOYÉ, *op. cit.*, pp. 27-28 ; cf. P. DUPLOYÉ, *Trois essais allemands sur la liturgie*, Lyon, L'abeille, 1943 (*La Clarté-Dieu* 5).

sources bibliques et patristiques. A son tour, celle-ci entraînait à la fois une redécouverte de valeurs spirituelles oubliées et l'évidence de la nécessité d'une réforme liturgique. La Constitution du 4 décembre 1963, en son article 23, exigera comme préalable à la réforme liturgique « une soigneuse étude théologique, historique et pastorale » : c'est exactement ce qu'a fait le C.P.L. grâce à ses sessions de Vanves qui faisaient travailler ensemble, avec une méthode rigoureuse, d'une part des pasteurs : évêques, curés, aumôniers d'Action catholique, missionnaires, et d'autre part des biblistes, des patrologues, des historiens. Pour que les pasteurs représentent vraiment la diversité de leurs situations, nous étions aidés dans leur désignation par le chanoine Fernand Boulard, et, pour ce qui est des leçons magistrales, le Centre a bénéficié de la collaboration prestigieuse de Dom Capelle, Dom Botte, Dom Olivier Rousseau, Dom Jean Leclercq, le P. Daniélou, le P. Louis Bouyer, le P. Féret, le P. Lécuyer... Ces sessions donnaient lieu à des échanges parfois mouvementés, mais la prière commune de l'office maintenait la paix. En clôture, le P. Louvel proposait des conclusions qui dressaient le bilan du travail.

Si l'on parcourt la liste des travaux menés par le C.P.L. avec cette méthode, on constate qu'ils préparaient sans le savoir les chemins du Concile : *La messe et sa catéchèse* (1946), *Le jour du Seigneur* (1947), *La liturgie des malades* (1948), *Le mystère de la mort et sa célébration* (1949), *L'économie du salut* (1950), *Le baptême, entrée dans le Peuple de Dieu* (1952), *Le sacrement de l'ordre* (1954-1955), *Le mariage* (1956), *Parole de Dieu et liturgie* (1957), *La pénitence* (1958)... Toutes ces études soulevaient bien des problèmes doctrinaux et pastoraux, mais elles proclamaient toujours le caractère central, dans la célébration liturgique, du mystère pascal qu'à la suite de Dom Casel, le P. Duployé, le P. Féret, le P. Bouyer, le P. Durwell et Mgr Jenny avaient remis en honneur.

A ceux qui, dans le débat conciliaire, s'inquiéteront d'une façon de promouvoir la liturgie qui ferait négliger les autres activités de l'Église et l'ascèse du chrétien — un

archevêque espagnol parlera de *panliturgisme*<sup>9</sup> — notre C.P.L. avait répondu par avance, en étudiant à Vanves *Évangélisation et liturgie* (1953), qui devait être le thème d'un Congrès de Chartres et qui, ce congrès n'ayant pas eu lieu, fut présenté dans la session de Versailles de 1954<sup>10</sup>, puis *Liturgie et spiritualité*, qui fit l'objet du Congrès d'Angers en 1962<sup>11</sup> : on retrouvera ces thèmes dans les articles 9-12 de *Sacrosanctum Concilium*.

On pourrait s'étonner que la réforme de l'office divin n'apparaisse pas avec autant d'éclat dans les travaux du C.P.L. En réalité, *La Maison-Dieu* s'en est occupée à deux reprises : dès 1946, à propos de l'horaire de l'office choral, pour redonner le sens de la « vérité des heures »<sup>12</sup>, puis en 1950, avec tout un cahier intitulé *Le trésor de l'office divin ; vers une réforme du bréviaire*<sup>13</sup>. Avant de parler de réforme, nous préférons rendre aux prêtres le goût de la prière de l'Église vécue : à toutes nos sessions et congrès, la célébration de l'office scandait les heures du jour sous la direction de Dom Urbain Sérès, moine d'En-Calcat, cependant que le P. Roguet travaillait avec acharnement, durant des jours et des nuits, à refaire l'œuvre du P. Hugueny, le *Bréviaire latin-français* qui a connu dès lors six éditions<sup>14</sup>.

9. *Concilii œcumenici Vaticani II Acta synodalia*, vol. 1, pars 1, Typis polyglottis Vaticanis, 1970, pp. 500, 505 (Intervention de Mgr S. García de Sierra y Méndez, alors coadjuteur de l'archevêque de Oviedo, depuis archevêque de Burgos ; mais, sans le mot, l'accusation est latente sous les interventions du card. Ottaviani (*op. cit.*, p. 350), du card. Ruffini, du card. Godfrey, de Mgr Parente (alors assesseur du Saint-Office), de Mgr Olaechea (archevêque de Valencia).

10. *LMD* 40.

11. *LMD* 69, 72 et 73.

12. *LMD* 8, pp. 47-58 ; cf. *Codex rubricarum* de 1960, n. 142 ; VSC 88-89.

13. *LMD* 21.

14. Éd. Lagergerie, 1950-1962. — Dans sa recension de cet ouvrage, Th. PATFOORT écrivait : « le mérite de cette nouvelle édition est d'avoir refait du bréviaire un ami », *LMD* 21, 1950, p. 195. A Rome, cependant, on s'inquiétait de cette publication, comme me le communiqua Mgr Dell'Acqua, alors substitut de la Secrétairerie d'État, dans l'audience qu'il m'accordait le 30 décembre 1957 : je lui fis remarquer que ce n'était que la réédition améliorée de l'ouvrage ancien du P. Hugueny.

Si enfin la Constitution conciliaire de 1963 estime « très nécessaire que l'on pourvoie en premier lieu à la formation liturgique du Clergé », demande que les maîtres préposés à cet enseignement dans les séminaires, scolasticats et facultés soient « dûment préparés à leur fonction dans des instituts spécialement destinés à cette tâche »<sup>15</sup> et souligne le rôle des commissions diocésaines « pour promouvoir l'action liturgique sous la direction de l'évêque »<sup>16</sup>, là encore, le C.P.L. avait d'avance pourvu à cette triple requête : ses directeurs, assistés d'autres membres de l'équipe, répondaient sans cesse à l'appel des évêques de France pour organiser des sessions diocésaines de leur clergé ; puis, lorsque les évêques ont constitué des commissions diocésaines de liturgie, le C.P.L. s'offrit pour les aider et leur donner l'occasion de se rencontrer (8-10 novembre 1960). Enfin et surtout, lors d'une réunion de notre comité directeur tenue au Thieulin (diocèse de Chartres) à l'été 1955, il fut décidé de fonder, en collaboration avec l'Abbaye du Mont César, un Institut supérieur de liturgie destiné à la préparation des futurs professeurs. Le Mont César nous offrit pour cela celui qui en fut le dynamique et savant directeur, Dom Bernard Botte ; le C.P.L., de son côté, pouvait présenter comme professeurs, outre le P. Bouyer qui se chargea des démarches auprès de l'Institut catholique de Paris, le P. Gy, dominicain, ancien élève de l'École des Chartes, professeur au Saulchoir et collaborateur du C.P.L. depuis plusieurs années, un autre dominicain, le P. Dalmais, spécialiste de l'Orient, et un prêtre du diocèse de Nantes, cadeau royal de son évêque au C.P.L. en 1953, Pierre Jounel. Dom Botte a raconté longuement, dans son livre *Le mouvement liturgique*<sup>17</sup>, les difficultés qu'il dut surmonter pour obtenir de Rome la reconnaissance du Saint-Siège pour l'Institut : car il ne faut pas oublier que l'on était alors sous le pontificat de Pie XII et que la pastorale liturgique était très mal vue de la Congrégation des Rites et plus

---

15. VSC 14-15.

16. VSC 45.

17. Desclée, 1973, pp. 119-135.

encore de la Congrégation des Séminaires qu'influençaient latinistes et musiciens.

Le C.P.L. a donc été sans cesse contraint à user de la plus grande prudence dans son action : le P. Duployé lui a reproché de n'avoir plus la pétulance qu'il avait voulu lui donner, mais lui-même avait quitté très vite, dès décembre 1948, le Centre qu'il avait fondé, décision dont il s'est expliqué dans ses souvenirs<sup>18</sup>.

Et pourtant, à pas lents, la réforme liturgique avançait, en direction du futur Concile. En 1951, éclatait la joyeuse nouvelle de la restauration de la vigile pascale : c'était l'heureux résultat de la démarche qu'avaient faite simultanément les évêchés allemand et français, dont Mgr Schnitzler et moi avions préparé les modalités lors de notre rencontre à Luxembourg l'année précédente.

La requête pour la langue moderne dans la liturgie se heurtait à de plus dures oppositions, datant de la Contre-Réforme et renforcées encore au 19<sup>e</sup> siècle. Il fallait donc d'abord dissiper les préjugés, éclairer les esprits sur la valeur respective des arguments utilisés dans ce débat qui passionnait l'opinion en Allemagne, puis en France : il suffisait d'entendre au Congrès de Munich de 1955 ou à celui d'Assise en 1956, les réactions de l'auditoire dès que les orateurs y faisaient la moindre allusion. *La Maison-Dieu* consacra d'abord en 1947 un de ses cahiers à ce problème pour en faire l'historique et en examiner les enjeux<sup>19</sup> ; nous publiâmes aussi, dans la collection *Lex*

18. P. DUPLOYÉ, *Les origines...*, pp. 313 et 320. — Dans un article qu'il publia en juin 1953 dans *La vie intellectuelle* sous le titre *Du vrai nom de la pétulance*, le P. Duployé attaquait en fait l'éditorial du P. Roguet paru dans *LMD* 33, 1953, pp. 226-228. Cet éditorial voulait satisfaire à une injonction du Saint-Office, datée du 18 novembre 1952, concernant l'article du P. Paul Doncœur, « Requêtes fondamentales d'une renaissance liturgique », dans *LMD* 25, 1951, pp. 5-33, qui avait « peiné » le pape Pie XII. — *LMD* avait déjà eu une autre occasion de déplaire à Pie XII : le P. Duployé avait publié, dans *LMD* 5, 1946, pp. 66-68, une critique du psautier de 1945 que lui avait envoyée F. Guétet, et dont on avait pu croire qu'elle s'inspirait d'une note confidentielle remise au pape par Dom P. Salmon, abbé de Saint-Jérôme à Rome (cf. *LMD* 8, 1946, p. 140, note).

19. *LMD* 11, 1947 ; cf. *LMD* 53, 1958, pp. 23-55.

*orandi*, un livre de Cyrille Korolevskij : *Liturgie en langue vivante*<sup>20</sup>. Il fallait surtout œuvrer en vue de solutions concrètes, acceptables par la hiérarchie dans le respect de la législation existante ; une ouverture existait déjà : le Rituel bilingue, accordé à l'Église de France en 1947, dont on obtint en 1956 une édition améliorée et une concession élargie, pour laquelle le C.P.L. prêta son concours à la Commission épiscopale. A la messe, une possibilité existait aussi, quoique étroitement limitée : la coutume de chants en langue moderne, pourvu qu'ils ne fussent pas des traductions de textes liturgiques<sup>21</sup> ; encore fallait-il rappeler la valeur, souvent récusée par les rubricistes, de la coutume. Un autre usage méritait d'être remis en honneur : la lecture de l'évangile en français après sa lecture en latin, et pourquoi ne ferait-on pas la même chose pour l'épître ? L'idéal serait que la double lecture fût assurée avec la même solennité et, à la messe chantée, par le même ministre ; après de nombreuses polémiques dans les revues<sup>22</sup>, la solution vint, grâce à une intervention de Mgr Harscouët, évêque de Chartres, auprès de Pie XII, en 1948 : celui-ci transmit la supplique au Saint-Office, qui donna le 20 juillet une réponse affirmative, contrastant avec les réticences de la Congrégation des Rites ; les évêques, les uns après les autres, demandèrent communication du même indult<sup>23</sup> et, désormais, c'est au Saint-Office que l'on s'adresserait pour tout ce qui concerne la langue vulgaire.

D'ailleurs, ces indults faisaient apparaître la nécessité d'une traduction officielle approuvée du lectionnaire de la messe : la Commission épiscopale, présidée par Mgr Martin, archevêque de Rouen, chargea de la procurer

20. Éd. du Cerf, 1955 (LO 18).

21. C'était d'ailleurs l'usage de la *deutsche Hochamt* allemande : le Congrès de Lugano ayant attiré sur lui l'attention par les rapports de Mgr Weskamm, évêque de Berlin, et du P. Hofinger, et ayant exprimé le vœu qu'il pût être étendu (cf. *LMD* 37, 1954), de nombreux diocèses de pays de mission demandèrent et obtinrent des indults en ce sens.

22. Voir, par ex., *LMD* 29, 1952, pp. 112-117 et 30, 1952, p. 161.

23. L'autorisation pour l'ensemble des diocèses de France fut donnée par le Saint-Office le 17 octobre 1956.

Mgr Ferrand, évêque de Maurienne, puis archevêque de Tours, avec l'assistance, notamment, du P. Roguet. Le *Lectionnaire latin-français* fut publié en 1959<sup>24</sup> ; le cardinal Ottaviani écrivit son « admiration » pour ce livre auquel il souhaitait « un très vif succès ».

L'utilisation des psaumes en français posait des problèmes beaucoup plus difficiles : leur traduction doit sauvegarder leur caractère poétique et, surtout, ils attendent des mélodies appropriées à une célébration chorale. En septembre 1947, un jeune Jésuite, Joseph Gelineau, accepta à mon instigation de relever ce défi : dès 1953, il publiait *Vingt-quatre psaumes et un cantique*, puis en 1955 *Cinquante-trois psaumes et quatre cantiques*, avec la musique que les disques du Studio SM allaient populariser définitivement. Le succès fut foudroyant. Toujours en 1955, paraissait l'ensemble des psaumes, sous le titre *Psautier de la Bible de Jérusalem*<sup>25</sup> ; la traduction était l'œuvre commune des dominicains Tournay et Chiffot, de Raymond Schwab et du P. Gelineau. Lorsque le Concile, en 1963, autorisera dans certaines limites la célébration de l'office dans la langue moderne, les pays francophones auront déjà à leur disposition le psautier Gelineau, en attendant que vienne plus tard, en 1977, la *Version œcuménique, texte liturgique*.

24. Après l'édition officielle bilingue in-f° de 1959, il y eut une édition abrégée in-8° de 1960, ne comportant que le texte français. Les deux étaient publiés simultanément par Desclée, Mame et Dessain. — Sur la méthode de travail de la commission de traduction, voir *LMD* 62, 1960.

25. 2 petits volumes in-12, Éd. du Cerf, 1955. — Une nouvelle édition, sans l'apparat technique, mais complétée de 18 cantiques bibliques, avec des invitatoires et des « collectes » psalmiques, a paru en 1961. — Sur le psautier, voir *LMD* 33, 1953. P. DUPLOYÉ, *op. cit.*, p. 339 : « (Le P. Donceur) applaudit aux psaumes du P. Gelineau, et comprit vite quelle étape, cette fois décisive, son jeune frère venait de faire franchir à la cause qu'il servait depuis trente ans. Pour la première fois, grâce aux psaumes Gelineau, le mouvement biblique, le mouvement liturgique sortait des cénacles où il avait été confiné. Pour la première fois depuis la Réforme, des catholiques chantaient la Bible. » — Il est juste de mentionner aussi les heureux essais en ce domaine du chanoine R. Reboud.

Il reste à mentionner trois objectifs de l'activité du C.P.L., moins connus peut-être parce qu'ils n'ont pas donné lieu alors à des résultats spectaculaires, mais significatifs de la préparation des esprits à d'importantes décisions liturgiques du Concile. Et tout d'abord, l'effort accompli pour faire redécouvrir le cheminement traditionnel du baptême des adultes avec les étapes des scrutins : les rites existaient, tout chargés de richesse pédagogique et de prière, mais ils perdaient leur signification lorsqu'ils étaient enfilés à la suite, dans une cérémonie unique, à moins que, par souci de rapidité, on ne baptisât les adultes avec le rituel du baptême des enfants<sup>26</sup>. Or les baptêmes d'adultes, de plus en plus nombreux dans notre pays, sont la norme dans les pays de mission. C'est ainsi que plusieurs évêques d'Afrique, puis le Président de la Commission épiscopale française de liturgie adressèrent à Rome des suppliques<sup>27</sup> qui aboutirent le 16 avril 1962, en pleine préparation du Concile, à la publication par la Congrégation des Rites de l'*Ordo baptismi adultorum per gradus catechumenatus dispositus*<sup>28</sup>.

Apparemment le C.P.L. avait échoué dans ses travaux sur la concélébration, puisque, à deux reprises, le Saint-Office avait répondu négativement aux demandes formulées à l'occasion du Congrès liturgique projeté à Chartres<sup>29</sup>, puis du Centenaire des apparitions de Lourdes<sup>30</sup>. Du

26. Dès sa II<sup>e</sup> session de Vanves, en janvier 1945, le problème avait été posé par Paule GOUZI, *LMD* 2, 1945, pp. 52-69 ; le C.P.L. l'a étudié plus profondément dans sa session de Versailles de 1952 (*LMD* 32), puis avec nos amis allemands, à Montserrat, en 1958 (*LMD* 58, 1959).

27. La supplique de Mgr J. Martin est d'avril 1959.

28. Cf. *LMD* 71.

29. Lettre de Mgr R. Harscouët, évêque de Chartres, 3 juillet 1953, et réponse du Saint-Office, 18 juillet 1953 (copie dans mes archives personnelles).

30. Lettre de Mgr P. M. Théas, évêque de Tarbes et Lourdes, 25 juin 1957, et réponse du Saint-Office le 30 octobre 1957 ; le P. Agostino Bea nous ayant conseillé de faire une nouvelle instance, une seconde supplique fut adressée le 21 janvier 1958 au pape Pie XII lui-même par le cardinal Feltin, contresignée par les cardinaux Liénart et Roques ; la réponse, communiquée par lettre de la Secrétairerie d'État du 7 février 1958, était que « de multiples et graves considérations, dont le

moins, nous avons, par un cahier de *La Maison-Dieu*, fourni dès 1953 un dossier historique<sup>31</sup>, et j'avais moi-même préparé un projet de cérémonial que je communiquai en 1960 à la rencontre internationale de Munich<sup>32</sup>. Le Concile, a, depuis lors, dépassé nos espérances.

Enfin, puisque le C.P.L. était un « Centre » et avait toujours voulu rassembler, réunir, essayer de réduire les antinomies qui opposent trop souvent entre eux ceux qui œuvrent pour le bien, il chercha à dialoguer avec les musiciens, faire valoir auprès d'eux les exigences de la liturgie, leur entendre dire les exigences de la musique. Ce ne fut pas toujours facile : les musiciens, entre eux, ne s'harmonisaient pas toujours ; cependant la présence active du C.P.L. au Congrès international de musique sacrée, tenu à Paris à l'été 1957<sup>33</sup> permit de dissiper quelques équivoques et d'apaiser quelques fièvres<sup>34</sup>. D'ailleurs le Saint-Siège lui-même cherchait à rapprocher musique et liturgie : le pape Pie XII avait, en 1955, publié l'encyclique *Musicae sacrae* ; la Congrégation des Rites en tirerait les applications concrètes dans son Instruction du 3 septembre 1958<sup>35</sup> : la voie était ouverte pour le Concile, qui intégrerait à la Constitution liturgique un chapitre entier *De musica sacra* ; c'était la première fois qu'un Concile général abordait ce problème ; les esprits n'étaient pourtant pas encore préparés suffisamment pour que ce texte pût rompre avec les catégories artificielles qui encombraient encore les débats de la Commission préparatoire. Peut-être que, en ce domaine, la contribution la plus utile du C.P.L. fut, après le chant des psaumes, l'aide qu'a apportée le P.

---

Saint-Siège ne peut pas ne pas tenir compte dans des décisions de cet ordre, inclinent à penser qu'il est préférable de ne pas innover sur ce point particulier de la liturgie ».

31. *LMD* 35 ; — cf. *LMD* 6, 1946, pp. 115-119 et 7, 1946, pp. 7-26 (article de L. BEAUDUIN).

32. Publié dans *Ephemerides liturgicae* 77, 1963, pp. 147-168.

33. Compte rendu de J. GELINEAU, *LMD* 51, 1957, pp. 146-165.

34. A Rome surtout, le P. Bea était intervenu en ce sens, comme en témoignent les lettres que j'ai reçues de lui.

35. A.-G. MARTIMORT et F. PICARD, *Liturgie et musique*, Éd. du Cerf, 1959 (LO 28).

Hum à l'établissement et à la sélection des fiches de chant français ainsi qu'à la constitution d'un parolier de cantiques<sup>36</sup>.

★

Je crains qu'en m'écoutant (ou en me lisant), on soit tenté de penser que tout cela est bien ancien et dépassé. Dans une réunion d'évêques, où l'un d'entre eux rappelait les difficultés rencontrées au cours du Concile, quelqu'un chuchota : « Les anciens de Verdun ». Le temps des combats est vite oublié. L'historien, cependant, a le devoir de discerner les pionniers.

Aimé Georges MARTIMORT  
au Palais Abbatial  
de Saint-Germain-des-Prés  
Paris, 13 décembre 1983.

#### DU C.P.L. AU C.N.P.L.

*(Extrait du rapport adressé par M. Martimort à Mgr J.M. Martin, archevêque de Rouen et président de la Commission épiscopale de pastorale et de liturgie le 15 septembre 1962.)*

Le C.P.L. est un organisme privé, n'ayant, malgré les apparences, aucun mandat de la Hiérarchie.

Il s'est créé spontanément, en 1943, sur l'initiative du P. Duployé, avec les encouragements et l'efficace coopération

36. J.-M. HUM, *Où en est le parolier de cantiques*, LMD 45, 1956, pp. 158-160.